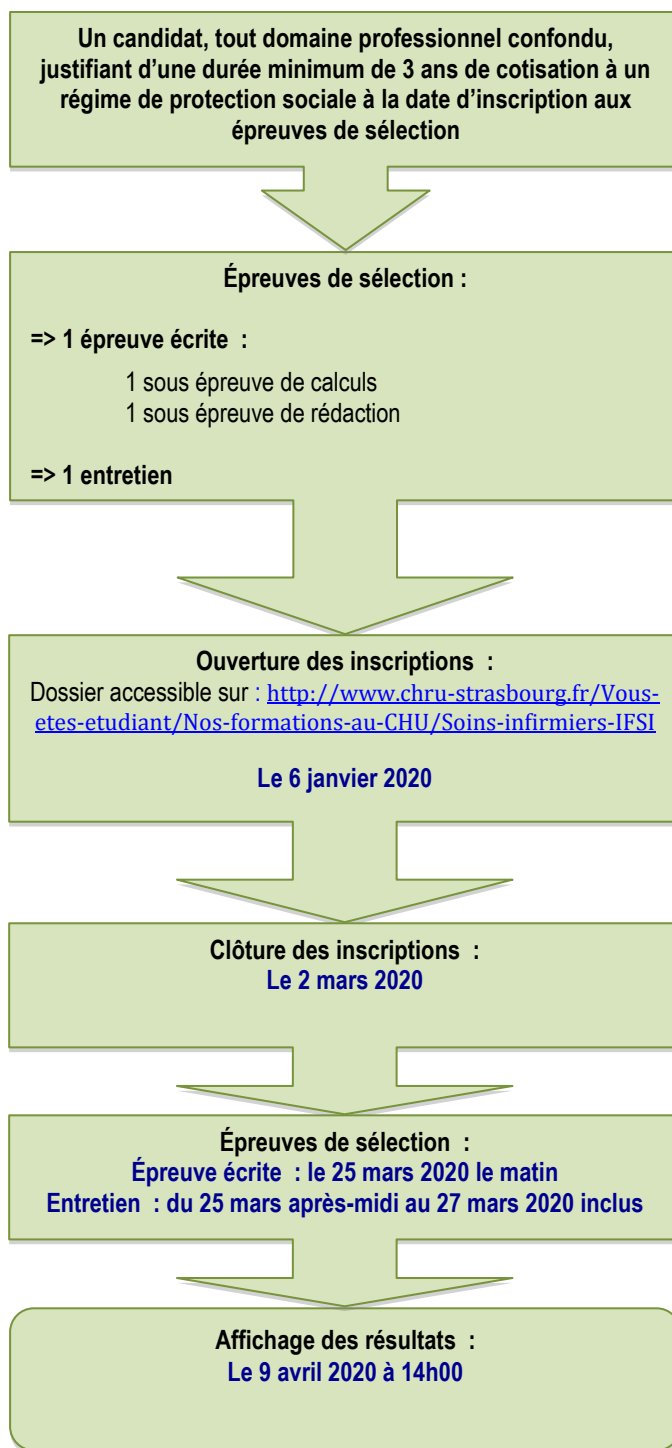


MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Dispositions relatives à la rentrée 2020

Basées sur l'arrêté du 13 décembre 2018

Vous êtes :



RENTRÉE LE 7 SEPTEMBRE 2020